

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 21

Procurations 9

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-06-55 B

**ANNULE ET
REMPLECE POUR
ERREUR
MATERIELLE**

OBJET :

**ADOPTION DU
BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
2024 DE LA CCGM**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : Yves DEKEYREL

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Katrin VARILLON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-12,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU l'arrêté préfectoral n° 78-2024-06-11-00010 portant règlement des budgets primitifs 2024 au titre du budget principal et du budget annexe de la CCGM modifié par l'arrêté préfectoral n°78-2024-06-18-00005,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 19 juin 2024 hormis 1 abstention de Monsieur Gerbert,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** par nature et chapitre le Budget Supplémentaire de la Communauté de Communes Gally-Mauldre pour l'exercice 2024, tel que présenté

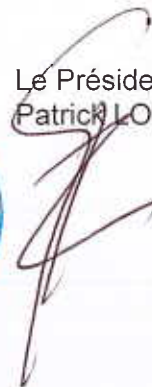
Section de fonctionnement	Budget 2024 Arrêté préfectoral 11/06/2024	BS 2024	BUDGET 2024 TOTAL
TOTAL RECETTES	14 182 786.72	-1 914 900.00	12 267 886.72
TOTAL DEPENSES	10 894 543.00	1 373 343.72	12 267 886.72

Section d'Investissement	Budget 2024 Arrêté préfectoral 11/06/2024	BS 2024	BUDGET 2024 TOTAL
TOTAL RECETTES	3 231 503.28	3 987 071.00	7 218 574.28
TOTAL DEPENSES	1 777 354.11	5 441 220.17	7 218 574.28

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.



Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .03/09/2024.....
- Document rendu exécutoire le .03/09/2024.....